

## **Modalité de cession d'une partie de la voie communale n° 138 – la Terre Noire**

Acquéreurs :

- Achat de la parcelle : 750 €
- Frais de notaire : 550 €
- Renforcement de la structure de la voie pour leurs besoins
- Pose d'une buse de 6 m de part et d'autre de la voie permettant l'accès des piétons et cyclistes,

La commune :

- Frais de bornage évalués à : 1 200 €
- Réalisation de la couche de finition en calcaire de l'emprise actuelle de la voie communale,
- Mise en place des dispositifs d'accès des seuls piétons et cyclistes à chaque extrémité de la voie,
- La signalétique mentionnant les conditions d'accès pour les utilisateurs de la voirie publique